Formulaire papier de saisine du Médiateur de la Ville de Nice

Pour sortir de l'impasse, Médiation Nice Côte d'Azur facilite vos échanges avec l'administration.

Elle intervient pour vous auprès des services municipaux et métropolitains : voirie, urbanisme, transports, accessibilité...
sur le territoire niçois.

*** = champs obligatoires**

Votre identité et vos coordonnées

Le demandeur est un/une *

- ◯ Association
- ◯ Entreprise
- ◯ Particulier

Civilité *

- ☐ Mr.
- ☐ Mme.

Nom * : .....

Prénom * :.....

Adresse * : .....

.....

Code Postal * :.....

Ville * : .....

Pays * : .....

Email * : .....

Téléphone * : .....

Détails de votre première contestation

Pour saisir le Médiateur, vous devez avoir déjà effectué une démarche de contestation préalable auprès de la Direction de la collectivité ou de l'entité concernée

Direction de la collectivité concernée * : .....

Si autre, précisez l'entité auprès de laquelle votre 1ère contestation a été adressée :

.....

Date de votre première contestation * : .....

Suite donnée à votre première contestation * :

Non satisfaisante

Pas de réponse

Votre demande de médiation

Veuillez écrire quelques lignes afin d'exposer votre demande de médiation * :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces complémentaires

La demande de médiation doit être la plus précise possible, accompagnée de justificatifs tels que la copie de la première contestation et la réponse qui y a été apportée le cas échéant.

Merci de bien vouloir annexer copie de ces justificatifs au formulaire dûment rempli et d'envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Le médiateur de la Ville de Nice
CS 31010
06049 NICE CEDEX 1

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au traitement des demandes de médiation. Les données enregistrées sont réservées à l'usage du service du Médiateur de la Ville et ne peuvent être communiquées qu'au service ou à l'organisme compétent en cas de réorientation de la demande.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des informations la concernant, en s'adressant à
MEDIATEUR DE LA VILLE DE NICE
CS 31010
06049 NICE CEDEX 1